Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260709-2026_08_51-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint-Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 2 juillet 2026 **Date de publication** 13 juillet 2026 Présents : 16 Votants : 19	L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT **Absents excusés :** Patrick RABET (pouvoir à Thierry ANDRIEUX), Pascal CARLO (pouvoir à Nadine L'ÉCHELARD), Sébastien DUROS (pouvoir à Nicolas GIBET) **Secrétaire :** Nicolas GIBET

2026-08.51 – Devis pour la pose de films solaires sur les bâtiments communaux

L'important épisode de canicule récemment survenu a engendré la nécessité d'installer des films solaires sur les ouvertures de certains bâtiments communaux afin de limiter la chaleur dans les pièces.

Deux entreprises ont été consultées pour proposer une offre :

- Ink Enseigne Impression : 14 145 € HT (16 974 € TTC)
- Zig Zag Publicité : 8 564,75 € HT (10 277,71 € TTC)

Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Jérôme TRÉHOREL, conseiller municipal délégué ;*

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260709-2026_08_51-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le devis de l'entreprise Zig Zag Publicité pour la pose de films solaires sur les bâtiments communaux, pour un montant de 8 564,75 € HT (10 277,71 € TTC) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 9 juillet 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Nicolas GIBET

MAIRIE de HÉNON
22150 CÔTES D'ARMOR